



## Admissibilité

Programme en vigueur  
pour 5 ans à partir d'avril 2010.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

Favoriser et soutenir les projets de mise en valeur des façades et enseignes commerciales sur les rues principales.

### BÂTIMENTS ADMISSIBLES

Bâtiments comportant une vocation commerciale, situés dans le ou les secteur(s) ciblés.

### PRINCIPAUX TRAVAUX ET MATÉRIAUX ADMISSIBLES

- Façade et murs extérieurs visibles de la rue
- Enseignes commerciales
- Éléments décoratifs ou architecturaux
- Aménagements paysagers
- Réaménagement des entrées et du stationnement

L'utilisation de matériaux nobles sera favorisée.

### SECTEURS CIBLÉS

Les rues suivantes seront privilégiées.

- Trois-Pistoles : rue Jean-Rioux (secteur sud), rue Notre-Dame Est et Ouest
- Notre-Dame-des-Neiges : Route 132 et rue Notre-Dame Est et Ouest
- Saint-Jean-de-Dieu : Rue principale Nord et Sud et rue Gauvin.



## Gestion du programme

L'accompagnement du commerçant intéressé à soumettre un projet est assuré par le coordonnateur du comité de gestion du programme, ainsi qu'une ressource technique. Les projets soumis devront cheminer en 7 étapes :

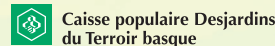
- 1- Projet préliminaire
- 2- Réalisation de l'esquisse
- 3- Dépôt du projet détaillé avec soumissions
- 4- Entente de financement
- 5- Lancement des travaux
- 6- Évaluation finale des travaux
- 7- Versement de l'aide financière

### Ça vous intéresse?

Communiquez avec Philippe Veilleux  
418 851-3172  
pveilleux@ciril.qc.ca  
Détails du programme au :  
[www.reseau-sadc.qc.ca/sadcbasques/](http://www.reseau-sadc.qc.ca/sadcbasques/)



DEC appuie financièrement la SADC



MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-NEIGES



# 3 SOURCES DE FINANCEMENT POUR REVITALISER NOS RUES PRINCIPALES

Programme d'aide  
à la mise en valeur  
des commerces  
et services

Trois-Pistoles  
Notre-Dame-des-Neiges  
Saint-Jean-de-Dieu



# 1



## Les esquisses Desjardins

Sur proposition du comité d'évaluation technique du programme de la municipalité, la **caisse Desjardins s'engage à financer jusqu'à 600 \$ du coût de réalisation d'une esquisse de la Fondation Rues principales d'une valeur de 900 \$ + taxes.**

La réalisation d'une esquisse sera l'outil de départ privilégié pour analyser les projets. Chaque esquisse réalisée sera accompagnée d'un court devis descriptif précisant la nature des matériaux à employer, les façons de faire s'il y a lieu et les couleurs recommandées.

Les caisses Desjardins participantes rendent disponibles une enveloppe globale de 35 000 \$ sur 5 ans dans le cadre de ce programme spécifique.



Caisse Desjardins  
de l'Héritage des Basques



Caisse populaire Desjardins  
du Terroir basque

# 2



## Prêt avantageux et frais de consultant

Sur proposition du comité d'évaluation technique du programme de la municipalité, la SADC des Basques rend admissible le financement suivant :

- **Prêt de 5 000 \$ à 15 000 \$.**
- **Moratoire de capital de 36 mois.**

Suite au moratoire, remboursement du capital et des intérêts en vigueur, échelonné sur 60 mois. Intérêts : Taux préférentiel plus 2 %.

### FRAIS DE CONSULTANT

En plus du financement possible ci-haut, une contribution financière non-remboursable pourra être attribuée sur les frais de consultants, en relation avec un projet de rénovation ou d'enseigne. Cette contribution sera de **50% des coûts admissibles pour un maximum de 1 000 \$ par commerce.** Pour être éligible à cette contribution, le commerçant doit démontrer à la SADC que le projet a été réalisé au complet et qu'il respecte l'objectif du programme de revitalisation commerciale de sa municipalité.



DEC appuie financièrement la SADC

# 3



## Aide financière non-remboursable

Sur proposition du comité d'évaluation technique du programme, les municipalités de Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Jean-de-Dieu assureront une **aide financière non-remboursable couvrant 30 % du coût réel des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par bâtiment admissible.**

La subvention de la municipalité sera versée à la fin des travaux, suite au rapport final d'évaluation des travaux. Les travaux réalisés devront respecter l'entente écrite entre le commerçant et le comité d'évaluation technique du programme.



Ville de Trois-Pistoles

MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-NEIGES



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-DE-DIEU